

REÇU À LA PRÉFECTURE

SYNDICAT MIXTE POUR - 5 AVR. 2024
LE SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES

Séance du Comité Syndical
du 20 Mars 2024

Délibération n° 3/2024 :
Compte Administratif du Syndicat Mixte pour l'exercice 2023

Etaient présent(e)s : 65 délégué(e)s titulaires ou suppléant(e)s

DASSONVILLE Jean-Michel, Anne-Lucie DANJEAN, FUCHS Jérôme, SCHULTZ Brigitte, MEYER Jean Martin, SPITZ Michel, SIGRIST Etienne, GUILLO Christophe, FOLLIGUET Isabelle, TINGEY André, HENRY Maurice, FURDERER Fabien, VONTHRON Daniel, LANG Mathieu, STOEBNER Thierry, STURM Alfred, STOFFEL Marie-Laure, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, WEISHEIMER Didier, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, ZINGLE Bernard, VETTER René, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, LEHRY Christelle, KURY Guy, HABLITZ Christophe, MULLER Éric, EBERSOHL Patricia, SCHULLER Jean-Marc, BUSCH Michel, SCHOEPFF Daniel, SPITZ Geneviève, TAILLEFER Jean-Luc, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, VOINSON Michel, BOESCH Monique, THOMASSEY Luc, MULLER Lucien, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, SCHELCHER Jean-Luc, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, TANNACHER Geneviève, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, GERARD Frédéric, HUIN-MORALES Benjamin, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, HOEFT Benoît, TRETZ Jean-Yves, GUILLAUME Cédric, PETERMANN Carine, SCHEER Éric, JAEGER Luc, SCHOTT Jean-Luc, JAEGLI Jean-Claude, VOGEL Maïté, WEISS Jean-Marie.

Ont donné procuration : 3 délégué(e)s,

UHLRICH-MALLET Odile a donné procuration à SPITZ Michel, REBERT Christian a donné procuration à DANJEAN Anne-Lucie, THOMEN Daniel a donné procuration à EBERSOHL Patricia.

Était également présent :

M. DELATTRE Grégory, directeur du Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges.

Rapporteur : Monsieur le 1er Vice-Président, Serge NICOLE

Le Compte Administratif 2023 présente les résultats de l'exécution budgétaire du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2023. Le Compte Administratif peut se présenter dans une version synthétique par le tableau ci-dessous. L'intégralité des opérations de l'exercice 2023 est présentée en annexe de la délibération.

Compte Administratif 2023

		Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	Prévisions budget	117 657,77	153 842,25	271 500,02
	Opérations	25 672,03	126 689,45	152 361,48
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
	Resultats de cloture	91 985,74	27 152,80	119 138,54
Dépenses	Prévisions budget	98 052,04	173 447,98	271 500,02
	Opérations	15 508,40	34 584,74	50 093,14
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
	Résultats de cloture	82 543,64	138 863,24	221 406,88
Résultats totaux de l'exercice		10 163,63	92 104,71	102 268,34

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par le Président accompagné du Compte de Gestion du Trésorier Principal Municipal de Colmar,

Considérant que Monsieur Michel SPITZ, Président, a régulièrement administré pendant le cours de l'exercice 2023 les finances du Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2023,

Constatant que M.Spitz, Président du Syndicat Mixte, a quitté la salle et ne prend pas part au vote,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des délégué(e)s présent(e)s lors du vote,

Approuve

L'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,

Approuve

Le Compte de Gestion du receveur municipal dont les résultats sont en tous points conformes aux résultats du Compte Administratif,

Arrête

Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés,

Donne

Décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2023 conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président
Michel SPITZ



REÇU À LA PRÉFECTURE

- 5 AVR. 2024

**Annexe 1 à la délibération n°3/2024 relative au Compte Administratif du
Syndicat Mixte pour l'exercice 2023**

Cette annexe détaille les résultats des opérations réalisées en 2023 par le Syndicat Mixte en fonction de leurs natures pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 :

Article avec nomenclature M14	Libellé avec nomenclature M14	Opérations effectuées en 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 472,98
6161	Contrat de prestations avec une entreprise	563,00
6185	Frais colloques et séminaires	468,30
6251	Voyages, déplacements et missions	323,10
6234	Réceptions	1 498,25
6281	Divers cotisations	7 537,00
6282	Frais de gardiennage	83,33
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 111,76
6218	Autres personnel extérieur	24 111,76
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT		34 584,74

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 :

Article avec nomenclature M14	Libellé avec nomenclature M14	Opérations effectuées en 2023
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	126 689,45
7471	Participation de l'Etat	27 000,00
74751	Participation GFP - Groupement de collectivités	99 689,45
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		126 689,45

Dépenses d'investissement de l'exercice 2023 :

Article avec nomenclature M14	Libellé avec nomenclature M14	Opérations effectuées en 2023
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	15 508,40
202	Frais d'études	15 300,00
2033	Annonces et insertions	208,40
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		15 508,40

Recettes d'investissement de l'exercice 2023 :

Article avec nomenclature M14	Libellé avec nomenclature M14	Opérations effectuées en 2023
10222	F.C.T.V.A.	6 066,30
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 605,73
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		25 672,03